



Janvier - Février - Mars 2022

Les Infos de MARSAC-SUR-DON



02 40 87 54 77



info@mairie-marsacsurdon.fr



www.mairie-marsacsurdon.fr



Sommaire

- 2 Editorial du maire
- 3 Informations municipales
- 5 Conseils municipaux
- 6 Expression de la liste minoritaire
- 7 Projets en cours
- 10 Vie de la commune
 - 10 Vie de la Mairie
 - 10 Les brèves
 - 13 Vie associative, culturelle et sportive
 - 14 Le CCAS
- 16 Ecoles
- 17 Associations de parents et petite enfance
- 18 Vie associative
- 20 Intercommunalité
- 23 Infos diverses

Publication

Directeur de publication
Hervé de TROGOFF

Commission Communication
Géraldine PINSON-LERAY, Gilles COUROUSSE, Dominique POUPARD, Julie DELORME, Nathalie FIOT, Karen SALMON & Christian LE CALOCH

Mise en page et production
mbg ouest.com

Impression Responsable
et Climatiquement Neutre



Éditorial

du maire

L'année 2021 vient de se terminer. La situation sanitaire n'est pas encore vraiment contrôlée, même si la majorité de nos habitants est vaccinée et les foyers de contamination sont encore très actifs. Cela doit nous conduire à manifester une grande prudence dans les rencontres, les cérémonies, les fêtes que nous aimons tant. La vie doit continuer en faisant attention, pour soi comme pour la communauté et la solidarité vaccinale doit nous permettre de mieux vivre avec le virus. Cette situation risque de perdurer et nous devons respecter les recommandations des autorités, pour le bienfait de tous.



Malgré cette situation compliquée et parfois très douloureuse, l'année qui vient de s'achever nous a permis de nous retrouver après les confinements. La joie de pouvoir participer à nos activités sportives, culturelles, associatives, était palpable !! Notre commune est sortie renforcée de cette période sombre.

Votre équipe municipale ne s'est pas mise à l'arrêt, bien au contraire ! Même si nous ne communiquons pas beaucoup dans la presse, nous avons beaucoup agi. De nombreux projets, que nous nous étions engagés à réaliser, ont démarré : la réfection du stade de foot, l'agrandissement de l'école du val du Don, l'agrandissement de l'accueil périscolaire, la création d'une maison médicale, l'élaboration du nouveau PLU. Nous avons aussi négocié un nouveau contrat d'assainissement des eaux usées, renouvelé tous nos contrats d'assurances et posé un panneau d'information électronique.

Tous ces projets ont fait l'objet de nombreuses discussions lors des réunions des différentes commissions, avant d'être proposés au Conseil Municipal pour être adoptés. Bref, tous les projets avancent, qui permettront à tous de mieux vivre dans notre belle commune

2022 ne dérogera pas et va voir se concrétiser de nombreux projets nouveaux : la création d'une micro-crèche, le déploiement de la fibre, la construction d'un mât pour recevoir tous les fournisseurs d'accès à la téléphonie mobile, le début des travaux pour un premier lotissement à côté des écoles route du moulin de la Roche, l'ouverture de la maison Âges & Vie, la plantation d'un verger de production de graines pour les arbres (tilleul, noyer, ormes) , en coopération avec l'ONF. Tous ces projets se feront grâce à la mobilisation intense de toute l'équipe des employés municipaux et des élus. Les finances de la commune sont saines et nous permettent d'envisager le futur avec optimisme.

Permettez-moi, au nom de tous vos élus, de vous souhaiter une année 2022 pleine de joie, de réussite et de tous ces petits riens qui font le sel de la vie.

Le Maire,
Hervé de Trogoff



État civil



du 1^{er} mai au 15 décembre 2021

Naissances



GODIN Élise Hadamou	24 mai
ROSSOVICH Nôam Pierre Lorenzo	10 juin
LE SAINT Djuliann	14 juin
MOREAU Jules Jean Francis	16 juin
GAUTHIER Ayden Patrice Brice Gérard	9 juillet
DROUAUD Zoé Eugénie Paulette	13 août
MÉRIAUX BRISSET Noam	2 septembre
AGUESSE ROUAULT Ayden Jean-Baptiste Armand	9 septembre
TESSIER Octave Auguste Gaspar	14 septembre
URIEN Aylann Philippe Emile	1 ^{er} octobre
BOURSEAU Ève Ludivine Benoît	8 octobre
JOLY MASSON Louny Daniel	27 octobre
DURAND Maëlya Nathalie Christelle	22 novembre

Mariages



MONNIER Pascal & MATHÉLIER Rozane	5 juin
DOUCET Denis & COSMAO Gisèle	14 juin
BLAIS Florian & ETENDARD Elodie	3 juillet
CLAUZEL Jean & FOULONNEAU Stella	14 août

Décès



MELLIER Jean-Paul, 89 ans	7 août
TARDIVEL Eugène, 73 ans	7 août
HERROUIN Jean-Pierre, 75 ans	29 octobre
DELABOUGLISE Vincent, 63 ans	5 novembre
CAILLON Jean-François, 74 ans	2 décembre

PACS



CARTRON Gérard & BOIVINEAU Aurélie	16 août
ARAR Karima & BRELET Marie	9 septembre
MERCEREAU Mathieu & TESSIER Romane	11 septembre
LEBRETON Jérôme & PINOS BORQUE Laura	25 novembre



Permis de construire

délivrés en 2021 jusqu'au 15 décembre

Numéro	Bénéficiaire
PC 044 091 21 C 1001	M. BERTHO Yoann M ^{me} CHARUAU Coleen 17, La Calvernais
PC 044 091 21 C 1006	M. GORIN Emmanuel M ^{me} GOUBAULT Isabelle 10, La Petite Vallée
PC 044 091 21 C 1007	Exploitation MIGOT Alain Les Botterelles
PC 044 091 21 C 1008	M. CARCOUET Fabien M ^{me} WEILAND Coralie 7, Rue du Prieuré
PC 044 091 21 C 1009	M. DUTHEIL Eric 21, La Noé

Numéro	Bénéficiaire
PD 044 091 21 C 1011	M. GUCHET Jérémy M ^{me} FERRE Sarah 15 bis, La Calvernais
PC 044 091 21 C 1012	M ^{me} SUPIOT Céline 28, La Villegouée
PC 044 091 21 C 1013	M. et M ^{me} THOMAZEAU Reynald et Christelle 3, Launay de Bouin
PC 044 091 21 C 1015	M. et M ^{me} DELAMARRE Pascal et Anne 4, Launay de Bouin



Tarifs communaux applicables en 2022

Cimetière

CONCESSIONS

Concession terrain trentenaire	179 €
Concession terrain cinquantenaire	281 €

CAVES URNES

Concession columbarium 15 ans	184 €
Concession columbarium 30 ans	324 €

Salle municipale

PARTICULIERS

	Commune	Hors com.
Vin d'honneur	56 €	85 €
Journée	124 €	180 €
½ journée (y compris soirée)	82 €	138
Mariage (de 9h à 2h)	321 €	497 €
Journée supplémentaire	124 €	169
Forfait ménage	110 €	110 €

ASSOCIATIONS

	Commune	Hors com.
Assemblée générale, réunion, vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	GRATUIT	79 €
Evènement avec entrée payante ou utilisation de la cuisine	GRATUIT	116 €
Représentation avec entrée gratuite	GRATUIT	102 €
Forfait ménage	110 €	110 €

COMMERCIAL

Commune et hors commune

Journée (de 9h à 18h)	169 €
Demi-journée	102 €
Organisateur évènementiel	506 €
Forfait ménage	110 €

Au moment de la réservation de la salle, il sera demandé :

- Arrhes : 50% du montant total de la salle
- Un chèque de caution de 205,00 €
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

Salle "Les 3 Arches"

PARTICULIERS

	Commune	Hors com.
Salle entière Week-end (1 jour)	646 €	773 €
Salle entière Week-end (2 jours)	908 €	1.039 €
Forfait ménage	300 €	300 €
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	300 €	306 €
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	521 €	646 €
Bar seul	103 €	139 €
Micro – tarif commune	35 €	35 €
Vidéo projecteur – tarif commune	56 €	56 €

ASSOCIATIONS

1^{ère} location gratuite du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12 y compris week-end

	Commune	Hors com.
Tarif 1 journée du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12 y compris week-end pour la seconde location	386 €	512 €
Salle entière week-end (1 jour) VSD en saison	618 €	819 €
Salle entière week-end (2 jours) VSD en saison	988 €	1.310 €
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	386 €	512 €
Forfait ménage	300 €	300 €
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	300 €	306 €
Bar seul	103 €	139 €
Assemblée Générale (si + 120 personnes) (sans repas)	Gratuit	126 €
Micro Haute Fréquence	35 €	35 €
Vidéo projecteur	Gratuit	56 €

Au moment de la réservation de la salle, il sera demandé :

- Arrhes : 50% du montant total de la salle
- Un chèque de caution de 500 €
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

En cas de non nettoyage de la salle, une prestation supplémentaire sera facturée.

Equipement de la salle

Tables (4 personnes) : 120 x 80 cm

Chaises

2 plaques électriques

Réfrigérateur

Chambre froide



Décisions du 2 juillet 2021

Le Conseil Municipal :

- Approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget 2021 « **Auberge de la Roche** » qui se présente comme suit :
 - augmenter les recettes attendues de 2 002 €
 - augmenter de 2 002€ le montant des subventions de fonctionnement aux associations et autres afin de permettre le remboursement des loyers pour les mois de février et mars 2021.
- Décide, à l'unanimité, d'annuler, à hauteur de 50% les loyers de février et de mars 2021 de l'Auberge de la Roche.
- Donne, à l'unanimité, un avis favorable au règlement de la participation aux frais de fonctionnement qui s'élève à 1 541,23 € pour l'année scolaire 2016/2017, pour l'école publique « **Les Marronniers** » de la Grigonnais.
- Accepte, à l'unanimité, de participer à l'appel de fonds FSL pour l'année 2021 à hauteur de 382,23 €
- Procède au tirage au sort de trois personnes dans la liste électorale de la commune dont le résultat est le suivant :

Nom, Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
DUPAS Virginie Adeline Isabelle	11 Le Plessis 444170 Marsac-sur-Don	06/02/1983 NANTES(44)
DUTHEIL Eric François Robert	21 La Noé 44170 Marsac-sur-Don	14/11/1962 NANTES(44)
DEVAUX Manuel Maurice René	21 Rue la Pommeraie 44170 Marsac-sur-Don	04/11/1989 NANTES(44)

- Désigne, à l'unanimité, M. GILLES COUROUSSÉ, adjoint au maire, coordonnateur d'enquête dans le cadre des opérations de recensement organisées en 2022.



Décisions du 1^{er} octobre 2021

Le Conseil Municipal :

- Adopte, à l'unanimité, le compte financier unique et autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Marsac-sur-Don,
- Donne, à l'unanimité, un avis favorable au règlement de la participation aux frais de fonctionnement qui s'élève à 1 001,12 € pour l'année scolaire 2020/2021, pour l'école publique « **La Pierre Bleue** » de Nozay.
- Décide, à l'unanimité, de maintenir le montant de sa participation à 39% du coût du repas à la cantine scolaire correspondant à 2,45 € par repas pour l'année scolaire 2021/2022 et précise que la participation des familles représentera 61% du coût du repas soit un montant restant à charge de 3,83 € pour l'année scolaire 2021/2022.
- Procède, par 14 voix « pour » et 1 « abstention », au recrutement de trois agents recenseurs pour les opérations de recensement de la population qui auront lieu du 4 janvier au 19 février 2022.
- Prend acte, par 13 voix « pour » et 2 « abstentions » du **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2020 d'Atlantic'eau**.
- D'instituer, par 13 voix « pour » et 2 « abstentions », selon les modalités et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents communaux.

l'intégralité des comptes-rendus de conseils municipaux est disponible sur le site de la mairie
www.mairie-marsacsurdon.fr





Décisions du 26 novembre 2021

Le Conseil Municipal :

- Accepte, à l'unanimité, le legs de M. Jean-Paul MELLIER qui par testament a désigné la commune de Marsac sur Don légataire universel.
- Annule, à l'unanimité, le loyer d'avril 2021 de l'Auberge de « **La Roche** ».
- Approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget communal telle que présentée ci-dessous :
 - D'augmenter de 1 000 € les crédits de dépenses d'amortissement en fonctionnement ;
 - D'augmenter de 1000 € les crédits de recettes liées aux Droits de Mutation à Titre onéreux ;
 - D'augmenter de 1 000 € les crédits de recettes d'amortissement en investissement ;
 - D'augmenter de 4 000 € les recettes attendues au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
 - D'augmenter de 5 000 € les dépenses liées à l'extension des réseaux ;
- Décide, à l'unanimité, de poser sa candidature pour l'expérimentation au Compte Financier Unique CFU et à la M57 simplifiée avec un plan de compte abrégé.
- Décide, par 14 voix « pour » et 4 « contre », de fixer les tarifs assainissement 2022 comme suit :
 - Part fixe abonnement : 28,40€ HT
 - Part consommation jusqu'à 40m³ : 0,33€ HT
 - Part consommation au-delà de 40m³ : 0,81€HT
- Adopte, à l'unanimité, les tarifs communaux tels que présentés pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022.
- Approuve, par 14 voix « pour » et 4 « contre », le choix de retenir VEOLIA EAU comme délégataire pour l'exploitation du système d'assainissement collectif de la commune ainsi que le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de la négociation, dont la durée est de 6 ans à compter de la date d'effet qui est fixée au 1^{er} janvier 2022.
- Décide, par 14 voix « pour » et 4 « abstentions » d'instaurer le compte épargne temps.
- Décide, à l'unanimité, la suppression de l'emploi d'Adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 20h30 hebdomadaires au service administratif à compter du 1er janvier 2022 et la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires au service administratif à compter du 1er janvier 2022.
- Approuve, par 14 voix « pour » et 4 « abstentions » les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.
- Autorise, à l'unanimité, les acquisitions et les cessions de parcelles dans le cadre de la régularisation du chemin rural du village de « Launay de Bouin » et charge l'étude de Maître Eric BALLEREAU, sis 13 Rte de Nantes, 44170 Nozay, de cette opération.

EXPRESSION DE LA LISTE MINORITAIRE

LA RÉNOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le premier dossier de la municipalité : **un fiasco !**

D'un terrain jugé avant les travaux, peu praticable, il est devenu après environ 100 000 € de dépenses pour sa réfection, un terrain « vagues » dangereux pour les joueurs. En effet, le terrain se tasse de façon plus importante au-dessus des drains, le choix technique de la mairie ne prévoyait pas un décaissement uniforme.

Le résultat de la gestion de la municipalité :

- des dépenses inutiles dans une société de conseil pour un cahier des charges qui n'a pas été respecté,
- une mauvaise solution technique pour une solution la moins chère,
- une absence de pilote de l'opération. La municipalité n'a pas voulu se faire assister pour le suivi et la réception des travaux,
- une mauvaise réception des travaux. La municipalité n'a pas fait effectuer les essais et contrôles de réception par une société spécialisée comme le veut la règle de l'art. Les réserves émises ont été levées par le prestataire sans que le problème ne soit pris en compte et réglé,
- Comment et dans quel délai le terrain sera rendu praticable, alors que le paiement de la totalité de la facture est engagé ?

La décision a été prise par M le Maire sans faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Tous les projets importants de 2021 (extension de l'école publique : 203 659 €, réhabilitation bâtiment en périscolaire : coût non communiqué (estimation 131 000 €), etc...) ont été de la seule décision de M le Maire sans aucune concertation ni délibération du Conseil municipal. Nous nous interrogeons sur la démocratie à Marsac sur Don et aussi sur le rôle des conseillers municipaux élus par les marsacais.

Pour toutes les infos sur les conseils municipaux, consultez notre page facebook « Une Nouvelle Impulsion Pour Marsac sur Don ».

Les élus d'une nouvelle impulsion pour Marsac sur Don adressent à l'ensemble des Marsacais et Marsacais leurs vœux pour une excellente année 2022.





Rénovation du terrain de football

Depuis la fin de l'été, le terrain a repris une jolie couleur verte.

Après cette période de rénovation, le va et vient des engins, l'ensemencement, les joueurs de l'ASM ont pu, fin Novembre et début Décembre, tester leur nouvelle surface de jeu lors de petits entraînements (les jeunes tout d'abord puis l'équipe première).



Nous attendons tous le début du printemps, moment où les joueurs seront de retour à Marsac ; en attendant, nous leur souhaitons : « bon match » !!!

Subvention accordée au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur par la FFF : (16.500 €).

Le pôle santé route de Vay prend forme



Dès la signature du bail de location avec la Fondation la Providence, concernant la mise à disposition des bâtiments de l'ancienne école route de Vay, la municipalité a entrepris, en concertation avec l'ensemble des professionnels de santé présent sur la commune ou désireux de s'installer sur le territoire, une réflexion sur l'aménagement des locaux en vue d'y créer un pôle santé.

L'espace disponible, la disposition des locaux, la présence de parkings de chaque côté du bâtiment et l'engagement de la municipalité sont des atouts importants pour ce projet structurant cher aux marsacais.

Une première tranche de travaux sera ouverte dès cette année afin d'accueillir sur ce site le pôle des infirmiers (ères) trop à l'étroit dans leurs locaux actuels et une ostéopathe.

La seconde étape, dont la date n'est pas arrêtée à ce jour, complétera le dispositif avec l'arrivée d'autres professionnels de santé.

École publique, les travaux sont terminés



Après 4 mois de travaux intensifs, les élèves du cycle 2 ont pu découvrir leur nouvelle classe début novembre comme prévu.

Le modulaire mis en place en 2015 a été démonté pendant les vacances. Les enseignants et les élèves disposent désormais dans un même ensemble de 3 classes d'environ 60 m², d'une salle de motricité, d'une salle pour les activités annexes et d'une salle des enseignants.

L'éclairage a également été remplacé dans tout le bâtiment par un éclairage led plus économique et surtout plus confortable.



Le projet va se poursuivre dans les prochains mois, en étroite collaboration avec l'équipe enseignante. Il concernera l'agrandissement et l'aménagement de la cour ainsi que la voie piétonne allant du lotissement au parking de l'école.

Subventions accordées au titre :

- De la dotation d'équipement aux territoires ruraux 2021 : 47 827 € ;
- Du Fond Ecole dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 du Conseil Départemental : 66 325 €.



Un nouveau lotissement de 30 logements en centre bourg en 2023

Un aménageur vient de conclure un accord avec les propriétaires pour l'acquisition d'un terrain de 1,5 ha situé sur la route du Moulin de la Roche.

Conformément au cahier des charges émis par la municipalité, ce dernier propose d'y établir un lotissement composé de 10 logements locatifs sociaux (2T2, 4T3 et 4T4) et de 20 lots à bâtir « libre de constructeur », le tout à proximité des écoles et des commerces.

Ce projet répond d'une part aux besoins émis par le bailleur social Atlantique Habitations, d'autre part, à la demande de terrains constructibles de plus en plus soutenue, sur la commune

Les permis de construire sont en cours d'instruction. Les premiers logements devraient être livrés au deuxième semestre 2023.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet.



Point d'avancement sur la révision du PLU

Comme annoncé dans le bulletin de janvier 2021, la municipalité a engagé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de l'adapter aux nouveaux besoins.

La deuxième étape du processus est engagée (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ; elle permettra de définir les objectifs de ce nouveau plan pour les dix années à venir.

Un enjeu important pour notre commune visant à répondre notamment :

- aux besoins croissants de nouveaux logements en centre bourg, liés au contexte sanitaire mais surtout au dynamisme économique de la région qui devrait se poursuivre dans les années à venir notamment avec l'extension de la zone d'activité des Estuaires de Derval ;
- à la baisse de fréquentation des écoles depuis quelques années ;
- aux nouveaux besoins des exploitations agricoles en pleine mutation ;
- aux artisans très actifs et qui ont besoin, pour certains, de plus d'espace pour poursuivre leur activité ;
- aux souhaits des habitants de disposer de services de qualité et de proximité.

Cette démarche, indispensable au vue de l'ancienneté du PLU actuel datant de 2005, doit en outre s'inscrire dans le respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur, de plus en plus complexe.

Une première réunion publique dont la date vous sera communiquée prochainement, se tiendra dans quelques mois.



À la découverte du Pays de la Pierre Bleue

LE PROJET COMMUN DE DEUX COMMUNES SUR DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES.

La Pierre Bleue a été exploitée depuis très longtemps sur les communes de Marsac-sur-Don et de Nozay.

Ces deux communes sont propriétaires d'anciens sites d'exploitation et possèdent chacune de beaux exemples de réalisations en Pierre Bleue : châteaux, manoirs, fermes et maisons, croix et calvaires, monuments funéraires, clôtures etc...

Le projet est de visualiser tout cela au travers d'un ou des parcours à dérouler entre les 2 communes, soit pédestre, soit à vélo, soit en voiture, au gré des envies et des possibilités de chacun.

Ce projet comprend, entre-autre, la remise en état de la carrière de Beau Soleil située à Marsac, avec la réfection de la maison des carriers, la création d'un atelier et d'un musée à la carrière du Parc à Nozay où le schiste sera abordé sous des angles à la fois techniques, géologiques, historiques, économiques et ethnologiques.

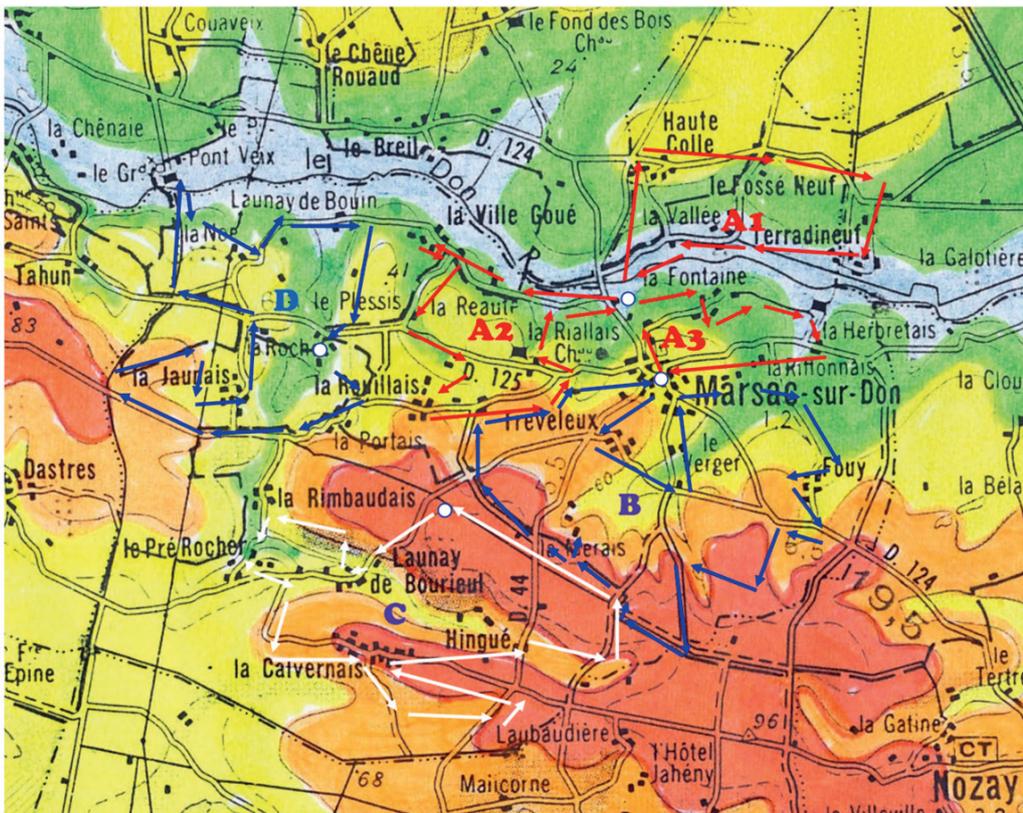
Nous comptons pouvoir à des fins de mémoire, de conservation du patrimoine et à des fins pédagogiques, mener ce projet à son terme.

Un circuit reliant les deux carrières et 6 circuits sur notre commune ont été définis, mais non encore balisés. Vous pouvez néanmoins venir consulter à l'accueil de la Mairie, l'album réalisé par Didier Teffo (Pépites 44), qui répertorie les principaux circuits et principales réalisations existantes à Marsac en Pierre Bleue. Vous pourrez si vous le souhaitez, en faire l'acquisition après inscription à l'accueil ou auprès de l'auteur.

Si vous êtes en possession de photographies, d'outils, ..., concernant la carrière, n'hésitez pas à vous faire connaître pour nous les prêter, les exposer, dans le futur musée.

Nous vous souhaitons de futures belles ballades ou randonnées dans notre si belle commune.

Marsac/Don : 6 Circuits du Patrimoine



- A1** : 6 Km
- A2** : 6 Km
- A3** : 3,5 Km
- B** : 12 Km
- C** : 12 Km
- D** : 11 Km
- Départ



Adieu, Jean-Paul

Jean-Paul Mellier nous a quitté le 7 août dernier ; il se savait condamné, et a courageusement résisté aux assauts de la maladie jusqu'au bout.

Tout au long de sa vie, il a fait preuve d'un engagement sans faille pour aider les autres, dans de nombreuses associations, dont en particulier l'AHCM aux côtés d'Evelyne Garaud et de David Amossé.

Jean-Paul, dans son testament, a manifesté une générosité exceptionnelle, puisqu'il a institué la Commune comme légataire universel, à charge pour cette dernière de donner 1/3 de l'actif net à l'école « **Le Val du Don** », 1/3 à l'école « **Saint Léger** », le dernier tiers revenant à la commune.

Le Conseil Municipal, lors de sa dernière réunion le 26 novembre, a officiellement accepté le legs.

En votre nom à tous, MERCI Jean-Paul.

Démission d'un membre du conseil

Madame Gellé a démissionné de son siège de conseillère municipale.

Madame Perrier, suivante sur la liste n'a pas accepté de siéger, c'est donc Dominique Gaigeard, qui est le nouveau conseiller de la minorité.



LES BRÈVES

Repas des aînés : Le plaisir retrouvé

C'est avec grand plaisir que tous nos aînés se sont retrouvés le 23 octobre à la salle « les 3 Arches » pour partager leur repas annuel.

Thérèse Houssais était notre doyenne et Jean Jaheny le doyen.

L'année 2020 n'ayant pas permis ces retrouvailles, c'était une première pour le nouveau conseil municipal.

Nous sommes heureux d'avoir pu les servir et échanger avec eux tous, en ce jour si particulier.

Cette journée était animée par Baptiste, marsacais, et son collègue Damien qui ont pris beaucoup de plaisir à chanter pour et parmi eux.

170 repas ont été préparés par le traiteur de notre commune, « le Marmiton » dont 31 portés à domicile.

Nous leur avons tous donné rendez-vous l'année prochaine pour une journée aussi festive.



Distribution des sacs jaunes

La distribution annuelle des sacs destinés au tri sélectif se déroulera :



le **samedi 12 février de 9h30 à 12h30** à la salle « Les 3 Arches ».

Recensement militaire

N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie dans le mois de vos 16 ans.

Munissez-vous d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Une attestation de recensement vous sera remise.





Les illuminations de Noël



Pour cette année encore, avec grands regrets, la situation sanitaire n'a pas permis de célébrer les illuminations de Noël comme il se doit. L'équipe technique a effectué un magnifique travail qui nous l'espérons aura fait briller les yeux des habitants de Marsac.

Nous ne désespérons pas de pouvoir vous réunir à nouveau autour de ces réalisations féériques.

Nous avons à peine passé ces dernières fêtes que, nous réfléchissons déjà aux décorations que nous mettrons en place pour les prochaines.

Dans le cadre de l'opération « 26 sapins pour 26 communes », lancée par la Communauté de Commune et dont le thème était « féerie du blanc », nous remercions les enseignants et les enfants des deux écoles de Marsac pour les jolies décorations qu'ils ont fabriquées. Nous en avons paré un sapin mis à notre disposition et que vous pouviez admirer sur le site de l'Esplanade des Terrasses à Châteaubriant.



Ouverture de la résidence *Âges & Vie* du val du Don en mars 2022

La résidence *Âges & Vie*, construite au 10 rue des Roseaux (en dessous du lotissement du Val du Don) ouvrira ses portes en mars prochain.

Cette dernière pourra accueillir, dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant et sécurisant, des personnes âgées ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer seules.

Chacun des 16 résidents (ou couples de résidents) disposera d'un espace privé d'environ 30 m² avec une entrée individuelle et pourra bénéficier des salles collectives pour les repas et les activités communes.

Une équipe d'auxiliaires de vie sera présente en permanence sur le site 24h/24 et 365 jours/an.

Six emplois nouveaux viennent ainsi d'être créés sur la commune. Les recrutements se sont déroulés au cours du mois de janvier en étroite collaboration avec le Pôle Emploi de Châteaubriant.

Âges & Vie vous invite à découvrir ce nouveau lieu d'accueil lors d'une journée «portes ouvertes» le 2 février 2022 sur site de 9h00 à 17h30.



Pour Toute demande de renseignement :
0 801 07 08 09 Services & Appel gratuits

Une meilleure couverture en téléphonie mobile en 2024

Sur proposition de la municipalité, le sous-préfet de Chateaubriant- Ancenis a confirmé aux élus, lors de sa visite le 1^{er} décembre dernier, que notre commune était inscrite dans le dispositif New Deal Mobile et bénéficierait dans les 2 années à venir d'une installation permettant aux 4 opérateurs commerciaux (Orange, Free, SFR et Bouygues Telecom) d'améliorer sensiblement la couverture en téléphonie mobile sur l'ensemble de notre territoire et en particulier sur les zones où la réception est aujourd'hui impossible. L'arrêté ministériel paru en décembre 2021 et figurant sur le site de l'ARCEP constitue une garantie de l'état avec engagement de résultat pour les opérateurs précités.



Une bonne nouvelle pour tous les habitants des villages situés à l'ouest de la commune qui n'ont aucun réseau mobile et pour une partie du centre-bourg mal couvert.

Une étude technique est en cours afin de déterminer le meilleur emplacement pour cet équipement afin de répondre aux attentes du plus grand nombre.

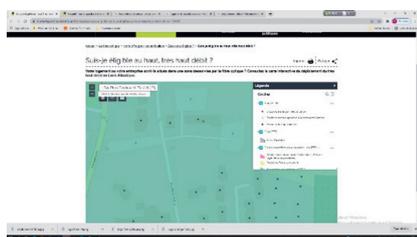


La fibre pour tous les marsacais à partir de mars 2022

Les camions se font plus rares sur les routes, le déploiement de la fibre sur le domaine public de la commune est désormais terminé.

Chaque marsacais pourra, dès le mois de mars, souscrire aux offres proposées par les opérateurs commerciaux ayant conclu un contrat auprès d'Axione, l'opérateur d'infrastructure du réseau.

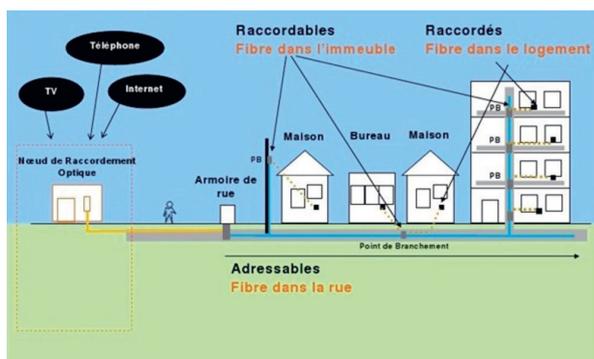
Dans un premier temps, seuls Orange et Free proposeront leur services. Nous espérons vivement que les autres opérateurs commerciaux (SFR et Bouygues Télécom) les rejoignent rapidement mais aucune certitude à ce jour.



Vous pouvez, dès à présent, vérifier l'éligibilité de votre adresse au raccordement à la fibre optique en vous connectant sur le site de Loire Atlantique Numérique à partir du lien ci-dessous (rubrique «déploiement de la fibre en Loire Atlantique»

<https://numerique.loire-atlantique.fr/>

Le site d'éligibilité est mis à jour toutes les semaines. Dès que votre adresse ressort «disponible à la commercialisation», vous pouvez contacter votre opérateur pour connaître les offres disponibles et les modalités de souscription (orange ou free uniquement pour l'instant).



Un livret d'information est disponible en mairie. Vous recevrez également courant février un courrier dans votre boîte aux lettres vous informant de l'éligibilité de votre adresse et les modalités de souscription au service.



Site: numerique.loire-atlantique.fr
Service usagers: 0800 80 16 44



Retrouvailles



8 de nos aînés se sont retrouvés à l'Auberge de la Roche le vendredi 15 octobre pour fêter leur 90 ans.



Ville sportive

En complément du dossier de candidature, le jury du C.R.O.S nous a rendu visite le 13 septembre dernier, pour évaluer sur place, nos actions en faveur du sport.



Nous avons été invités à la cérémonie de remise du Label «Ville Sportive» des Pays de la Loire 2021 prévue le 18 décembre à Carquefou.

En raison de la situation sanitaire, cette cérémonie est reportée à une date ultérieure.

Lecture publique



Rappel des heures d'ouvertures de la médiathèque intercommunale de Marsac-sur-Don :

- mardi : 14h/18h
- mercredi : 10h/12h
- vendredi : 16h30/18h30
- samedi : 10h/12h
- dimanche : 10h/12h

RENSEIGNEMENTS :

Service intercommunal de Lecture publique

Tél. : 02.40.07.66.30

Email : mediatheques@cc-derval.fr

Site : www.biblios-ccsd.net



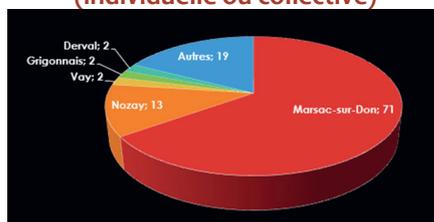
Sondage

Merci à tous ceux qui ont répondu au sondage.

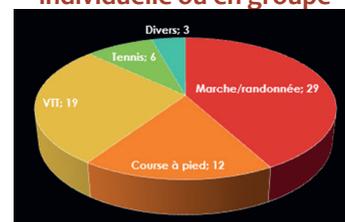


Les résultats reflètent bien la pratique sportive des marsacaises et des marsacais.

Localisation de la pratique sportive (individuelle ou collective)



Pratique sportive hors club, individuelle ou en groupe



Ces résultats vont nous permettre d'orienter nos choix, en matière d'équipements et d'aménagements sur notre commune.

Répartition des sports en club



Vie associative

Une rencontre a eu lieu entre les associations marsacaises et la commission vie associative culturelle et sportive, le jeudi 25 novembre 2021 à la salle « Les 3 Arches ».



Nous avons passé en revue les événements prévus par les associations pour la fin d'année 2021 et l'année 2022.

Nous avons ensuite échangé sur d'autres projets pour 2022. Plusieurs associations et un collectionneur de Marsac souhaiteraient présenter leurs activités, en même temps qu'une autre manifestation. Il en est de même pour le forum des associations qui pourrait être reconduit sous une autre forme en lien avec un autre événement : marché campagnard, exposition de collections, spectacles extérieurs, concours de pêche, journée sportive, événement culturel, etc...

Les idées ne manquent pas ! Les associations ou autres, qui souhaitent organiser un nouvel événement doivent rapidement le faire savoir auprès de la mairie ou association afin de communiquer au plus vite près du public et avoir un éventuel soutien logistique.



Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) Pour qui, pour quoi et dans quelles conditions ?

A QUI CELA S'ADRESSE-T-IL ?

Chaque commune cotise au Fonds de Solidarité pour le Logement géré par le Conseil départemental. Le fonds de solidarité logement s'adresse aux locataires ou aux sous-locataires, aux propriétaires occupants, mais également aux résidents en foyer-logement qui se trouvent en difficulté pour assumer certaines charges.

POURQUOI FAIRE APPEL AU FSL ?

Ces aides accordées dans le cadre du FSL doivent notamment servir à payer les dépenses liées :

- à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, 1er loyer, les frais d'agence, les frais de déménagement, assurance du logement, achat du mobilier de 1^{ère} nécessité, ...),
- au maintien dans le logement (dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, frais d'huissier, ...).

Le FSL accorde des aides sous 2 formes:

- une subvention non-remboursable
- ou un prêt à rembourser

QUELLES CONDITIONS POUR FAIRE APPEL AU FSL ?

Les aides sont attribuées en fonction des revenus du foyer déduction faite de l'APL, de l'ARS et éventuellement de l'AEEH, de sa composition, de l'objet de la demande d'aide, mais également si le FSL intervient seul ou avec une participation du demandeur.

A titre d'exemple, une personne qui perçoit moins de 1283,92 €/mois ou un couple avec 2 enfants s'il perçoit moins de 2627,30 € mensuels peuvent bénéficier de l'aide à l'accompagnement au logement (aide au déménagement, 1er loyer,

achat de mobilier...), et pour l'aide aux factures d'énergie, téléphone, eau, le plafond est de 1017,61 €/mois pour une personne seule avec deux enfants. Le barème complet est disponible sur le site internet du Conseil Départemental.

COMMENT FAIRE APPEL AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT ?

La demande d'aide du FSL se fait par l'intermédiaire d'un travailleur social (assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, ...) qui vous aidera à constituer le dossier. La mairie oriente les demandeurs.

Une aide en cas de difficulté financière du fait de mon état de santé



La Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie peut attribuer des aides en cas de difficultés financières du fait de l'état de santé. Ces prestations sont attribuées sous conditions de ressources.

Prestations

supplémentaires proposées aux assurés concernés

- Prise en charge du ticket modérateur
- Indemnités versées aux assurés contraints de suspendre leur travail pour soigner un enfant malade
- Indemnités versées aux assurées dont le métier comporte des travaux incompatibles avec leur état de grossesse

Aides financières en complément des remboursements

- Soins dentaires ou frais d'optique
- Participation au surcoût de fournitures, d'accessoires pris en charge partiellement suivant les tarifs en vigueur (semelles orthopédiques, prothèses capillaires ou mammaires,...)
- Participation aux frais de séjour lors d'une cure thermale accordée par la Cpm
- Participation au financement de patch anti-tabac sur prescription médicale uniquement
- Participation à la cotisation d'une complémentaire santé
- Difficultés financières consécutives à une perte de revenus résultant de la maladie ou d'un accident de travail
- Financement partiel d'une aide à domicile

Quelques précisions

Les décisions prises par la CASS tiennent compte de la nature des dépenses, de l'origine des difficultés financières et des ressources du foyer. Contactez votre caisse d'Assurance Maladie :

- par mail en vous connectant sur votre **compte ameli**, rubrique « Ma messagerie » ;
- par téléphone au **36 46** (service gratuit + coût de l'appel).

Le Cabinet infirmier

Le cabinet infirmier de Marsac sur Don et Jans vous accueille **sans rendez-vous au sein de leur cabinet** : 1 bis, Rue Pierre Perchais à Marsac (près de la Mairie) du lundi au vendredi de 7h00 à 7h45.

Et **à domicile, sur rendez-vous** au : 02.40.51.02.86 (il est demandé de laisser un message sur le répondeur afin de pouvoir vous rappeler après les soins).



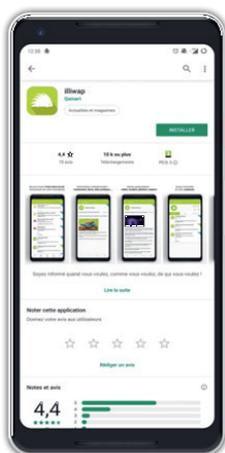
Suivez l'actualité de MARSAC-SUR-DON en temps réel avec l'application :

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc...recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement **3 étapes !**



1

Téléchargez l'application illiwap sur l'App Store (iPhone) ou sur le Google Play (Android)



2

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



3

SUIVRE

et recevez les informations de la commune directement sur votre smartphone

illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier

GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DU VAL DU DON



L'agrandissement de l'école

L'école le Val du Don s'est agrandie ! Les élèves de la classe de cycle 2 ont pu découvrir leur nouvelle classe à la rentrée après les vacances de la Toussaint. Ils se sont appropriés les lieux avec plaisir ; ils ont trouvé leur classe lumineuse, spacieuse et fonctionnelle. Élèves et personnels de l'école peuvent maintenant profiter d'une salle supplémentaire pour accueillir les intervenants extérieurs. Cette salle accueillera également la future bibliothèque.



La cour a retrouvé tout son espace d'origine permettant aux élèves, petits et grands, de profiter à nouveau de leurs « bolides », ballons, jeux extérieurs et leur structure... dans de bonnes conditions.

Ces travaux ont aussi été bénéfiques aux élèves qui ont appris pleins de nouveaux mots dans le domaine des travaux publics : marteaux piqueurs, disqueuses, charriots élévateurs, ganivelles, barrières de chantier, grue, pelleuse... !



Le projet musique

Les élèves des trois classes du Val du Don participent à un projet musique autour du thème de l'année : le cinéma. Ils sont accompagnés pour leur plus grand plaisir et tous les mardis, par Victor, professeur de musique au conservatoire de Châteaubriant.



Outre l'apprentissage de chants, l'écoute de musique de films ou de dessins animés classiques, les élèves ont pu comprendre le mécanisme et l'importance des bruitages au cinéma. Ils ont ainsi pu expérimenter différentes manières de créer ces bruits et les ont mis en œuvre dans une histoire.

La commémoration du 11 novembre

Le dimanche 14 novembre, les élèves des écoles de Marsac se sont retrouvés pour commémorer l'Armistice de 1918 qui mettait fin aux combats de la Première Guerre mondiale.



Face aux monuments aux morts, ils ont chanté le premier couplet et le refrain de La Marseillaise.

Les inscriptions à l'école Le Val du Don

Les inscriptions à l'école le Val du Don s'effectuent tout au long de l'année en passant en mairie ou en prenant contact avec l'école.

Pour les inscriptions de septembre 2022 en petite section de maternelle, Catherine Lizé Dauvé, directrice, se tient à votre disposition pour échanger et vous faire visiter l'école.

L'équipe du Val du Don vous souhaite une bonne année !

Contact : Tél. 02 40 87 77 48

Mél. ce.0442736K@ac-nantes.fr





ÉCOLE SAINT LÉGER

Le projet d'école « A la découverte du pays des Arts » se poursuit



Au mois de novembre, les 4 classes de l'école sont parties pour un voyage à Nantes extraordinaire :

- Les PS/MS/GS/CP/CE1 : découverte du musée des Beaux-Arts et court-métrage au cinéma le Katorza.
- Les CE2/CM1/CM2 : promenade le long de la ligne verte, découverte du château, pique-nique près des machines de l'île, et enfin immersion au musée des Beaux-Arts.

Un voyage scolaire de 3 jours est également prévu au mois de mai pour les CE2/CM1/CM2 dans le Maine et Loire à la découverte des arts...

Si les conditions sanitaires le permettent, d'autres temps forts marqueront l'année :

- Portes ouvertes de l'école : le **vendredi 14 janvier 2022** de 17h à 19h
- Marché du Printemps : le **vendredi 1^{er} avril 2022** après la classe.
- Carnaval avec un défilé dans les rues de Marsac : le **vendredi 8 avril 2022**



BONNE
année

Toute l'équipe pédagogique de Saint Léger vous souhaite une très bonne année 2022 !

Qu'elle soit riche en bonheur, partage et joie de vivre ensemble.

Inscriptions année scolaire 2022/2023

Les enfants non scolarisés, nés en 2019 ou précédemment, peuvent déjà être inscrits, pour la rentrée prochaine.

Merci de prendre contact avec la directrice, pour convenir d'un rendez-vous.



02 40 87 58 26 (jeudi jour de décharge)
stleger.marsac@wanadoo.fr
Blog de l'école : marsac-stleger.fr



Deux belles journées en famille pour l'opération « jus de pommes »

Comme chaque année, l'Amicale Laïque a organisé deux journées en famille, la première pour le ramassage des pommes et l'autre pour le pressage et la mise en bouteilles.

Cette année, ces rendez-vous ont eu lieu le dernier week-end d'octobre et le premier de Novembre.

Le beau temps s'était invité pour la journée de ramassage des pommes permettant ainsi aux petits et grands après une grosse matinée de ramassage, de partager le pique-nique une fois l'objectif de 2 tonnes atteint.

1220 litres de jus de pommes sont maintenant embouteillés et prêts pour la vente !

Pour toute commande, adressez-vous à l'Amicale Laïque par mail : amicalelaiquemarsac@gmail.com

Prix : 2€ la bouteille de jus de pomme

Les autres rendez-vous prévus ont malheureusement dû être annulés en raison des trop nombreux cas de la Covid sur notre commune, l'après-midi amica-jeux du 27 Novembre et le Marché de Noël pour lequel de nombreux artisans avaient répondu présents.



Prochain rendez-vous :
l'amica-jeux du 26 Février 2022



La Caisse à Savon Marsacaise (C.S.M.)

La descente de caisse à savon est dans un premier temps organisée pour animer le bourg de Marsac sur Don mais elle a pour objectif de venir en aide à une association locale à but non lucrative différente à chaque saison.

- En 2018, il s'agissait de Mathys un rayon de soleil de Saffré.
- En 2019, il s'agit de Bulle de Bonheur « Tahys » de Conquereuil.

Un grand merci à eux pour leur participation ainsi de leur travail quotidien.

- En 2020, 2021 pour raison sanitaire, elles n'ont pu avoir lieu.
- 2022, ??? Nous comptons sur vous.

Pour la 3ème édition, une réunion s'est tenue le 05 novembre 2021 à la salle municipale de Marsac sur Don et l'association C.S.M est à la recherche de bénévoles.

N'hésitez pas à venir pousser la porte de cette réunion.

Merci à vous tous en espérant vous voir encore plus nombreux à la prochaine édition.



Devise de la commune de Marsac sur Don :
Bonheur est don.

Union Nationale des Combattants – Soldats de France



Dimanche 14 Novembre, avait lieu la Commémoration de l'Armistice de 1918, en présence d'enfants des deux écoles primaires, accompagnés d'enseignants et de parents, d'une partie du Conseil Municipal des Jeunes et de nombreux Marsacais.



Le défilé précédé des deux porte-drapeaux, (Soldats de France) était composé de personnalités civiles et militaires, sans oublier la Gendarmerie et les Sapeurs-Pompiers toujours fidèles.

Monsieur le Maire, Hervé de Trogoff a lu l'allocution de la Secrétaire d'Etat chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.

Trois gerbes ont été déposées au pied du Monument du Souvenir : la Municipalité, le Conseil Municipal des Jeunes et l'UNC.

Notre président, Daniel Crochard, a lu le message de l'UNC. Puis la Marseillaise a été reprise par les enfants et le public.

Le verre de l'amitié (offert par la Municipalité) a ensuite été servi à la Salle Municipale.

Entraid'addict 44

Un dernier trimestre 2021 riche en évènements !



Plusieurs manifestations ont été organisées par notre association entraid'addict 44 lors du dernier trimestre 2021. Malheureusement la pandémie a limité le succès du Loto et du spectacle de Joseph Cougnasse. Par contre la randonnée sur les chemins de Marsac sur Don début septembre a réuni une centaine de marcheurs, et la soirée familiale début décembre à Abbaretz presque 120 personnes. Ces actions servent à financer le fonctionnement de l'association qui vient en aides aux personnes souffrant d'addictions.

Dans ce cadre, le groupe de parole est ouvert à toutes celles et tous ceux qui souffrent d'addiction de quelque nature que ce soit et se réunit tous les 3ème vendredi du mois à 20 heures à la salle de l'Ancien Périscolaire de Marsac sur Don.



Distance respectée : soirée familiale à Abbaretz

Prochain rendez-vous : Galette des rois au périscolaire à Marsac Sur Don : **le 29 Janvier 2022.**

Ouvert aux adhérents et ceux qui souhaitent adhérer (ces derniers doivent confirmer leur participation en téléphonant au 07 70 52 59 15 ou par mail roger.courcou@orange.fr)



L'Avenir Sportif Marsacais (ASM)

Après une saison écourtée suite au confinement, l'AS Marsac est ravi de vous revoir sur et en dehors des terrains. Compte tenu des travaux effectués sur le terrain municipal, une grande partie de la saison se déroule à Jans (entraînements et matchs) pour laisser le temps au terrain de Marsac de bien s'enraciner.

Quelques entraînements y ont déjà eu lieu et nous espérons y rejouer des matchs officiels au printemps.

Les enfants entre 5 et 10 ans composent notre École de Foot, sous la responsabilité de Fabien Drouaud.

Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi à Jans :

- U6 à U9 (2013 à 2016) :
14h00 – 15h30
- U10-U11 (2011 et 2012) :
16h00 – 17h30



Vos enfants, filles et garçons, seront les bienvenus et peuvent participer à une séance découverte.

Depuis cette saison, nos jeunes marsacais sont en entente avec l'US VAY pour les équipes des catégories de U12 à U18. Les jeunes filles sont dans le groupement féminin de la Pierre Bleue qui vont des U9F au U18F.



Nos deux équipes séniors ont démarré leur saison en D1 et D4 et sont heureux de pouvoir partager à nouveau de bons moments avec les supporters.

Notre équipe fanion a notamment atteint le troisième tour de coupe de France, sorti par le Poiré sur Vie, une équipe de National 3, sur le score de 3 à 1 après une belle prestation et saluée par un public venu en nombre pour soutenir les bleus et blancs.

Notre équipe loisirs composée des anciennes gloires du football marsacais se retrouvent le vendredi soir pour un match entre amis dans la joie et la bonne humeur.



Et pour terminer, un grand merci à Sébastien, notre arbitre qui officie chaque dimanche à cette fonction indispensable pour notre sport.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des bénévoles qui nous aident tout au long de l'année, nos sponsors, la mairie, ainsi que nos supporters.



Si vous êtes intéressé pour nous rejoindre, comme joueur, dirigeant ou bien bénévole, vous pouvez contacter Fabien COLLET au 06 13 81 23 71.

Vous pouvez consulter toutes les infos, photos et résultats de l'AS Marsac sur le site internet <http://asmarsac.footeo.com> et www.facebook.com/ASM-441768219227422

Association Communale de Chasse de Marsac sur Don

L'association organise une vente à emporter le 9 avril 2022 pour le fonctionnement de l'association.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
DE MARSAC SUR DON

Pour ceux qui souhaitent réserver, contacter le 06 88 29 80 22.

Don du Sang de Nozay

L'Établissement français du sang et l'Association pour le don de sang bénévole de Nozay vous invitent à donner votre sang.

Les collectes pour 2022 se dérouleront à la Salle Municipale des Etangs : 3, Route de la Base de Loisirs à Nozay, les mercredis :

- 23 février : de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30
- 20 avril : de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30
- 22 juin : de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30
- 7 septembre : de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30
- 2 novembre : de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30
- 28 décembre : de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30

Ils comptent sur vous.

La collecte aura lieu uniquement sur **SUR RENDEZ-VOUS**.

Horaires et inscriptions sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



HABITAT



L'OPAH, opération programmée d'amélioration de l'habitat, est lancée pour cinq ans sur le territoire

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a lancé en 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui se déroulera jusqu'en 2025. Son ambition : améliorer la qualité des logements des habitants du territoire et les accompagner financièrement et techniquement dans leurs travaux de rénovation. Une enveloppe d'aide publique aux travaux de 6,8 millions d'euros est prévue pour améliorer près de 660 logements.

La mise en œuvre de l'OPAH et l'accompagnement des particuliers dans leurs projets ont été confiés à Citémétrie.

A QUI S'ADRESSE L'OPAH ?

Votre logement est situé sur l'une des 26 communes du territoire intercommunal Châteaubriant-Derval ? Vous pouvez prétendre aux aides de l'OPAH si vous êtes propriétaires occupants sous conditions de revenus, si vous êtes propriétaires bailleurs et si vous êtes un syndicat de copropriétaires.

Trois conditions pour bénéficier d'une aide :

- Le logement doit dater de plus de 15 ans.
- Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subvention
- Les travaux doivent être intégralement réalisés par des professionnels. Un label RGE * (Reconnu Garant de l'Environnement) est obligatoire pour les travaux d'économie d'énergie.

L'OPAH Châteaubriant Derval finance différents types de travaux :

- Les travaux de rénovation énergétique du logement, comme par exemple le changement de chauffage ou de la ventilation, l'isolation des murs, des combles ou le changement des menuiseries constituent les principales interventions.
- L'adaptation du logement au vieillissement et au handicap. Comme par exemple l'installation d'une douche à l'italienne pour remplacer une baignoire ou de barres d'appui, le réhaussement de cuvette WC ou encore la pose d'un lavabo PMR.
- La réhabilitation des logements dégradés par une mise aux normes globales (électricité, plomberie, isolation, ...).
- La réhabilitation d'espaces communs des copropriétés.
- Le ravalement de façades dans les centre-ville et centre-bourgs.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

Une chargée d'opération Citémétrie, missionnée par la communauté de communes, vous accompagne lors des différentes phases qui jalonnent le projet. Elle vous conseille sur le programme de travaux, le plan de financement et le montage administratif du dossier.

LA MAISON DE L'HABITAT

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation ou d'amélioration dans votre logement et savoir si votre projet peut bénéficier des aides de l'OPAH ? Prenez rendez-vous auprès de la Maison de l'Habitat à Châteaubriant.

Votre projet n'entre pas dans ce dispositif ? Sachez que vous pouvez quand même bénéficier de conseils gratuits à la Maison de l'Habitat ou à l'Espace France Services à Derval auprès de l'ADIL, du CAUE et de l'Espace Info Energie.

Contact

Maison de l'Habitat
ouverte du lundi au vendredi sur rendez-vous
28 rue Pasteur 44110 Châteaubriant
02 85 52 33 31
opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr





Salle d'exposition à Derval

D'une superficie de 60 m², la salle d'exposition est attenante à la médiathèque de Derval. Lors des expositions, elle est accessible librement pendant les temps d'ouverture de la médiathèque. Cette salle d'exposition accueille des artistes professionnels venus de tous horizons géographiques dans le domaine des arts visuels (peinture, dessin, sculpture, art numérique, installation...), ainsi que des expositions dans le cadre de la Lecture publique et les expositions du travail des élèves réalisés pendant les parcours ou résidences d'éducation artistique et culturelle proposés par la Communauté de Communes.

Contact

15 rue de la Tour Saint-Clair
à Derval

Tél. 02 28 04 06 33

galerie29@cc-chateaubriant-derval.fr



Les résidences d'artistes

Dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes a souhaité développer les résidences artistiques dans tous les domaines culturels afin d'accentuer la présence artistique sur le territoire, de développer l'éducation artistique et culturelle à destination des jeunes et moins jeunes et de permettre la rencontre d'artistes (street art, art de la rue, en ce moment écriture et cinéma d'animation) avec les habitants de toutes les communes du territoire. De ces rencontres, des créations naissent et les artistes se nourrissent de cette interaction avec un territoire et sa population.

Les résidences sont l'occasion de développer aussi des projets spécifiques qui viennent en complément de toute l'offre artistique proposée par les équipements culturels structurant du territoire : le Théâtre de Verre de la ville de Châteaubriant, le réseau intercommunal des bibliothèques et des médiathèques et le Conservatoire Intercommunal de musique danse et art dramatique. Les artistes sont invités sur le territoire mais ils sont surtout invités à partir à sa rencontre en se déplaçant, en associant les jeunes et les habitants dans un processus de création, en s'imprégnant et on l'espère en s'inspirant aussi de ce territoire..



ENFANCE ET JEUNESSE

Des structures pour accueillir les plus petits et des nouveaux projets

Le relais petite enfance a pour mission d'animer et d'accompagner les assistant-e-s maternel-le-s du territoire par des temps de formation et d'échanges et d'informer les parents des différentes solutions de modes de garde qui s'offrent à eux. Le relais propose aussi des activités et animations à destination des professionnels de la petite enfance, des tout-petits et de leurs parents.

Contact

Relais Petite enfance du secteur de Derval
8 rue du Lavoisier à Derval

Tél. 02 40 07 27 85

ram@cc-chateaubriant-derval.fr



L'organisation des loisirs des enfants

En période de vacances scolaires, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval propose aux jeunes de 3 à 17 ans un ensemble de parcours pour faciliter et accompagner leur éveil et leur épanouissement dans des projets à la hauteur de leurs aspirations. Cette découverte se fait aussi bien dans les domaines des loisirs, de l'art et de la culture, du sport, des sciences, de la citoyenneté...

Des activités à la semaine, à la journée ou à la demi-journée sont proposées aux 6-17 ans, avec à chaque fois une thématique pendant les périodes de vacances scolaires. Chaque enfant trouvera la ou les activités qui lui conviennent, dans les accueils de loisirs de la Borderie à Châteaubriant ou au Pôle Enfance à Moisdon-la-Rivière.

La communauté de communes propose une offre de loisirs et des séjours pour les jeunes du territoire âgés de 10 à 17 ans lors des vacances d'été. Cette offre est complétée d'une formule ski lors des vacances de février. En période scolaire la prise en charge des enfants est assurée tous les mercredis au centre de loisirs de la Borderie à Châteaubriant à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir (transfert en bus possible dans la ville de Châteaubriant). Ces accueils concernent les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Contact

Guichet Unique, rue de Couéré à Châteaubriant.

Tél. 02 40 28 88 89 Email : guichetunique@cc-chateaubriant-derval.fr





Arrêt sur image 2021 avec *Les Potes des 7 Lieux*

Une année marquée par de nombreux projets dont celui d'un rapprochement entre « *Musique Aux Champs* » et « *Les Potes des 7 Lieux* », pour lequel les administratrices-bénévoles travaillent depuis février 2019. Ce projet verra le jour en janvier 2022 par la biais d'une seule et unique association qui s'appellera « *La BarakaTous* ».

DU CÔTÉ DE L'ENFANCE

Toutes les petites vacances et les deux mois d'été, les enfants de la Petite Section au CM1 ont profité des plaisirs de l'accueil de loisirs entre copains en découvrant, expérimentant de chouettes activités sur les communes de Derval (à l'année), St Vincent des Landes et Marsac sur Don (sur juillet). Les séjours été ont permis à 48 enfants de vivre des aventures improbables.

DU CÔTÉ ADULTE/FAMILLE

Le Transport Solidaire ne cesse de rouler grâce à ses 29 conductrices-trices solidaires qui ont déjà parcouru des milliers de kilomètres.

Le groupe Marche, le Repair Café, le S.E.L, les soirées échanges et débat se poursuivent à leur rythme.

Et le gros projet de l'année « La Barak'ça Fripes ». La friperie associative a ouvert ses portes, à Derval 3 rue Du Gueclin, le 23 octobre. Une ouverture qui a pu se faire grâce aux 25 bénévoles très actifs qui cumulent plus de 400 heures d'engagement et l'arrivée de deux services civiques, le tout accompagné par Wendy animatrice permanente du secteur.



LES ATELIERS THÉÂTRES DES POTES

Une belle année avec un spectacle présenté en juin et écrit par les enfants et les jeunes accompagnés par leur professeure Cerise Meulenyser. Et une rentrée de septembre qui est repartie avec des enfants et jeunes très motivés !

DU CÔTÉ DE LA JEUNESSE

Hugues et Rémy les animateurs permanents jeunesse se sont très impliqués au côté des jeunes du bassin de Derval et au sein de Collège Saint Joseph sur le temps méridien. Les ouvertures en période scolaire les mercredis et samedis accueillent les jeunes qui sont de plus en plus nombreux. Les petites vacances et les deux mois d'été ont permis à un grand nombre de profiter pleinement de leurs vacances en partageant de chouettes moments de vie en collectivité. Les séjours, l'Accueil Passerelle (rue l'abbé Souchay), l'Accueil Jeune (rue de Rennes) ont tous fait carton plein ! Une nuitée de fin d'été a permis de se retrouver pour déjà, imaginer de futurs projets de vacances .

La caravane a repris la route sur les communes mais pour un dernier été ! Elle est très vieillissante et ne pourra plus rouler l'été prochain, mais déjà, nous imaginons un autre projet...

Et nouveauté, Hugues accompagne les élus de Marsac sur Donc dans la mise en place du conseil municipal des enfants.



AUX POTES ? TOUT LE MONDE À SA PLACE !

Donnez votre avis, suivez et relayez notre actualité et n'hésitez pas à nous rejoindre sur une action qui vous motive !

Contact

02 28 50 46 39

inforesa@lespotesdes7lieux.fr

Et n'hésitez pas à faire une petite balade sur le site internet de l'association, sur la page facebook « *les potes des 7 lieux* » ou sur la page INSTAGRAM afin de vous tenir informé de l'actualité des Potes : www.lespotesdes7lieux.fr





Testez le transport à la demande avec Aléop

Pour un déplacement ponctuel et de proximité, faites appel au transport à la demande du réseau Aléop. Après une rapide inscription auprès votre mairie (fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité), vous recevrez une carte nominative d'adhérent à ce service de transport. Ensuite, sur simple réservation, un véhicule passe vous prendre à votre domicile et vous dépose sur le lieu de votre choix de la communauté de communes, une commune limitrophe, ou vers un pôle de centralité (centre hospitalier ou pôle d'échange de la gare à Châteaubriant). Grâce au soutien de la communauté de communes, il est possible d'acheter des carnets de tickets au tarif préférentiel de 12€ les 10 tickets, soit auprès de la Maison de la Mobilité ou auprès du Guichet Unique à Châteaubriant.

Contact

Service Aléop
09 69 39 40 44



L'autopartage à Derval et bientôt à Châteaubriant : C'est le moment de tester une voiture électrique

Une station d'autopartage avec 2 voitures électriques, implantée à Derval, sur le parking du Super U face à la gendarmerie, propose une location à la demi-journée (7h maximum) ou à la journée (14h).

Le principe est simple : après une inscription en ligne ou via l'espace France Services de Derval, chacun peut réserver un véhicule selon ses besoins à la demi-journée ou à la journée. Celui-ci est accessible de 7h à 20h et se déverrouille avec un code envoyé par sms. Il convient ensuite de ramener l'automobile à son emplacement initial. La voiture électrique a le vent en poupe et la communauté de communes vous invite à la tester, avant un éventuel investissement !

Côté tarifs, s'il existe différentes formules, le prix de base est fixé à 10 euros la demi-journée et 20 € la journée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lors de la réservation sur le site internet, l'option « partager mon trajet » est proposée et permet de faire du covoiturage à plusieurs !

Contact

Pour s'inscrire avant de prendre un véhicule :

clem.mobi/autopartage

Pour plus d'infos :

02 28 04 06 33



NOUVEAUTÉ : A partir du 1^{er} Janvier 2022, l'Association « espoir » change de nom et devient **Emploi Solidarité Proximité**

Depuis plus de 30 ans au service des Particuliers et des Professionnels sur des prestations de Mise à Disposition de personnel, l'Association Espoir permet aux chercheurs d'emploi des communes de la Région de Nozay ainsi que Marsac-sur-Don et Jans, de reprendre une activité salariée afin de faciliter leur retour vers l'emploi.



Nos services à destination des personnes en recherche d'emploi et de nos utilisateurs restent inchangés.

Vous êtes chercheur d'emploi ? Venez nous rencontrer ou contactez-nous. Nous proposons des missions de travail dans différents secteurs : Tertiaire, auprès des enfants, Industrie, Services à la Personne etc..., nous organisons des formations afin de vous professionnaliser et vous accompagnons dans votre parcours. Vous êtes un Particulier ou un Professionnel et recherchez du personnel pour des missions ponctuelles ou régulières ? En cas d'accroissement d'activité ou de

remplacement ? Nous mettons à disposition nos salarié-es pour toute tâche qui vous prend trop de temps ou d'énergie. Nous vous envoyons la personne la plus adaptée, nous assurons le suivi de la mission ainsi que l'administratif. Notre équipe est à votre écoute pour vous proposer une solution flexible, rapide et pertinente. Nous gérons toute la partie administrative à votre place.



9 Rue de l'Église - 44170 NOZAY
02 40 79 40 77 - accueil@espoir44.fr
www.espoir44.fr

Nos Horaires :

Accueil physique principalement sur RDV

Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00	Fermé au public
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 16h30



**TU AS ENTRE
16 ET 25 ANS,
PAS DE BOULOT,
PAS DE PERMIS,
PAS DE SOUTIEN.**

**ON VA T'AIDER
À RÉUSSIR !**

Mission Impossible-
LOCALE

02 40 79 33 49
Blain - Châteaubriant - Derval - Grandchamp-des-Fontaines - Nort-sur-Erdre - Nozay
contact@mlna44.org



Mission Locale Nord Atlantique

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation et de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Derval et un accueil de proximité pour les jeunes qui ne sont pas mobiles.



Santé
Transport
Logement
Aide Financière
Loisirs & Culture

La Mission Locale c'est quoi ?

- ✓ Un accès à l'emploi
- ✓ Accéder à des formations/ateliers
- ✓ Une passerelle vers l'entreprise
- ✓ Un coaching individuel
- ✓ Pour les 16/25 ans
- ✓ Devenir autonome
- ✓ Améliorer son quotidien
- ✓ Enrichir sa vie sociale et culturelle

Nous vous accompagnons dans vos démarches et projets :
ORIENTATION > FORMATION > EMPLOI

Une équipe de conseillers en Insertion Professionnelle est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

Horaires d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : 08h30 – 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi : 08h30 – 12h30



Contact Antenne de Derval
Espace France Services
02 40 28 29 31 - derval@mlna44.org - mlna44.org



Le dispositif

GJ Garantie Jeunes

Un accompagnement vers l'autonomie
PROFESSIONNELLE & FINANCIÈRE

- Engagement réciproque 1 an
- Ateliers collectifs
- Suivi Personnalisé
- Allocation en appui de l'accompagnement

02 40 79 33 49
contact@mlna44.org

Blain - Châteaubriant - Derval - Nozay
Grandchamp-des-Fontaines - Nort-sur-Erdre

Suivez-nous !



Numéros utiles



SAMU
15



Gendarmerie
17



Pompiers
18



Urgences européennes **112**
Pompiers, police, SAMU pour les personnes sourdes ou malentendantes **114**
SOS Médecin **36 24**
SAMU Social **115**
Pharmacie de garde **32 37**

Allô Enfance Maltraitée **119**
Allô Service Public **39 39**
Centre anti-poison **02 41 48 21 21**
Drogue info services **117**
ENEDIS Dépannage **09 726 750 44**
GRDF Urgence Sécurité Gaz **0 800 47 33 33**
Véolia Eau **09 693 235 29**
N° vert Canicule Info **0 800 06 66 66**
Point écoute jeunes **02 40 35 47 73**
Point écoute parents **02 40 35 00 88**
Sida info Service **0 800 840 800**
Sécurité Sociale **36 46**
SOS Urgences Mamans (garde temporaire d'enfants) **02 40 73 90 30**
Violences Conjugales **39 19**



Associations, réfléchissez dès à présent sur la rédaction de vos articles à nous transmettre pour le 14 Mars 2022.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Le 2^{ème} samedi du mois de 9h à 12h

